

Vincent Caradec

**SOCIOLOGIE DE
LA VIEILLESSE ET
DU VIEILLISSEMENT**

4^e édition

ARMAND COLIN

Conception de couverture : Le Petit Atelier

Mise en page : Belle Page

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Armand Colin, 2022 pour cette nouvelle édition

Armand Colin est une marque de
Dunod Éditeur, 11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

ISBN : 978-2-200-63289-2

www.dunod.com

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

Introduction	5
1. La construction sociale de la vieillesse	8
1. La retraite, une institution majeure de la vieillesse contemporaine...	8
1.1 La naissance des retraites et des retraités	9
1.2 Les enjeux contemporains de la retraite	12
1.3 Institutionnalisation et désinstitutionnalisation du parcours de vie	15
2. Nouvelles catégorisations et nouvelles politiques de la vieillesse	18
2.1 L'invention du « troisième âge »	18
2.2 La « vieillesse dépendante » : émergence d'une catégorie, naissance d'une politique	21
2.3 L'éclosion des « seniors »	27
3. Les représentations de la vieillesse	28
3.1 Deux inflexions dans les représentations de la vieillesse	28
3.2 Les deux pôles imaginaires de la vieillesse contemporaine	30
3.3 Le vieillissement, entre déclin et « bien vieillir »	31
3.4 Quelques sources des représentations de la vieillesse et leur évolution	33
3.5 Quelques aspects des représentations de la vieillesse	34
4. La mise en forme des rapports entre générations.....	38
4.1 L'interdépendance des solidarités publiques et familiales.....	39
4.2 Les solidarités entre générations face au « risque dépendance ».....	40
4.3 Les inégalités entre générations	42
2. Les « personnes âgées », un groupe d'âge hétérogène	46
1. Les « personnes âgées » à travers les enquêtes quantitatives	46
1.1 Les difficultés des analyses en termes d'âge	47
1.2 Spécificité et diversité des pratiques des « personnes âgées »	50
1.3 Des « personnes âgées » plus actives et tolérantes aujourd'hui	51
1.4 Les transformations des pratiques et valeurs au cours de l'avancée en âge.....	53

2. Diversité des modes de vie, pluralité des typologies.....	54
2.1 Deux typologies des pratiques de retraite.....	54
2.2 Une typologie compréhensive	59
3. Un groupe d'âge qui peut se mobiliser	62
3.1 Associations et mobilisations de retraités en France	62
3.2 La mobilisation des retraités aux États-Unis	66
4. L'étude de populations âgées particulières	69
4.1 Les jeunes retraités et les premières années de retraite.....	69
4.2 Les personnes très âgées	73
4.3 Les personnes âgées dépendantes et leurs aidants	76
<i>Encadré 1. Entre le domicile et l'Ehpad, des formes intermédiaires d'habitat</i>	80
4.4 Les personnes âgées vivant en institution	81
4.5 Les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer	85
4.6 Les personnes handicapées vieillissantes.....	87
4.7 Les personnes âgées immigrées.....	89
<i>Encadré 2. La crise du Covid, un révélateur</i>	91
3. Le vieillissement comme processus et comme expérience	93
1. Les transitions du vieillissement.....	93
1.1 La retraite, un cap difficile à franchir ?.....	94
<i>Encadré 3. Une transition du vieillir féminin, la ménopause</i>	96
1.2 L'épreuve du veuvage.....	97
1.3 L'entrée en maison de retraite, un défi pour l'identité	100
1.4 L'approche de la mort : redéfinition et transmission de soi.....	103
2. Quelques théories pour penser le vieillissement	105
2.1 Les théories de l'activité et du désengagement.....	105
2.2 Deux approches phénoménologiques du vieillissement : les mondes sociaux et la déprise.....	109
2.3 Épreuve et enjeux du vieillissement au grand âge.....	113
3. Le vieillissement, à la croisée de la trajectoire passée et du contexte présent.....	116
3.1 Le vieillissement, produit de la trajectoire passée.....	117
3.2 Le vieillissement, un phénomène relationnel et contextuel	119
<i>Encadré 4. Vieillir dans un contexte institutionnel particulier : la prison</i>	122
Conclusion	124
Sources d'informations complémentaires	127

Introduction

Il n'est pas facile de définir la vieillesse, la notion évoquant une série de termes qui se confondent, se recouvrent ou s'opposent : personnes âgées, vieillards, troisième âge, quatrième âge, aînés, retraités, seniors, etc. Il n'est guère plus simple d'en déterminer le seuil : la catégorie statistique des « personnes âgées » le fixe à 60 ans, mais bien des sexagénaires refuseraient un tel classement.

Il est une certitude, cependant : en quelques décennies, la vieillesse s'est profondément transformée. Tout d'abord, elle est devenue une étape normale de l'existence, que chacun s'attend à vivre et que la majorité des individus connaissent. Par ailleurs, la mise en place des systèmes de sécurité sociale a fait de cette période de la vie le temps de la retraite et celui-ci s'est considérablement allongé : en France, en 1950, un homme pouvait espérer vivre une douzaine d'années lorsqu'il prenait, à 65 ans, sa retraite alors qu'aujourd'hui l'espérance de vie à 60 ans est de vingt-trois ans pour un homme et de vingt-huit ans pour une femme.

Un domaine d'étude récent de la sociologie

Les sociologues ne se sont intéressés que tardivement à la vieillesse. En effet, lorsque la sociologie est apparue, au XIX^e siècle, elle a d'abord constitué une interrogation sur les conséquences des révolutions industrielle et démocratique de la fin du XVIII^e siècle, si bien que l'âge était périphérique par rapport à ses préoccupations originelles. Puis, la sociologie naissante a cherché à délimiter son territoire disciplinaire en se définissant comme l'étude des « faits sociaux » – selon la formule d'Émile Durkheim. Or, de ce point de vue aussi, l'âge faisait problème car il apparaissait comme une caractéristique individuelle, ancrée dans la réalité biologique, et donc trop peu « sociale ». Aussi l'*homo sociologicus* a-t-il été défini, d'abord et avant tout, par son appartenance sociale, et l'âge a longtemps été considérée comme une caractéristique secondaire : « la jeunesse n'est qu'un mot » écrit Bourdieu dans une formule qui pourrait tout aussi bien s'appliquer à la vieillesse

et qui vise à rappeler que les regroupements fondés sur l'âge ne doivent pas masquer les différences sociales¹.

Au cours des quarante dernières années, la vieillesse et le vieillissement sont devenus des objets d'étude pour le sociologue car ces différents obstacles ont été progressivement levés. Tout d'abord, les centres d'intérêt de la sociologie se sont diversifiés alors que l'augmentation de la population âgée et sa désignation comme catégorie cible des politiques publiques ont attiré l'attention sur ce groupe d'âge et suscité des demandes de connaissance. Ensuite, la théorie sociologique s'est ouverte à d'autres caractéristiques que l'appartenance sociale. Enfin, après avoir longtemps privilégié l'analyse des faits sociaux et des structures sociales, la sociologie française a accordé un intérêt croissant aux études microsociologiques, rendant ainsi possibles les recherches sur le vieillissement individuel.

Quelques distinctions conceptuelles

Pour avancer dans l'analyse sociologique de la vieillesse et rendre compte des travaux réalisés dans ce champ de recherche, il est nécessaire de procéder à quelques distinctions conceptuelles. On peut, pour les présenter, s'inspirer du schéma analytique proposé dans le cadre de la théorie de la stratification selon l'âge² :

- dans une société donnée, l'existence se trouve découpée en strates d'âge, c'est-à-dire en plusieurs âges de la vie dont la succession constitue le parcours de vie socialement institué ;
- les individus nés au cours d'une même période forment une cohorte (ou une génération, ce dernier concept mettant davantage l'accent sur le partage d'une même vision du monde du fait d'une socialisation commune) ;
- lorsque les individus avancent en âge, ils progressent dans la succession des strates d'âge : c'est le processus de vieillissement ;

1. P. Bourdieu, « La jeunesse n'est qu'un mot », *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1984, p. 143-154.

2. M. Riley, A. Foner, J. Waring, « Sociology of Age », in N. Smelser (ed.), *Handbook of Sociology*, Newbury Park, Sage, 1988.

- enfin, lorsqu'une cohorte donnée se trouve dans une strate d'âge donnée, nous proposons de parler de groupe d'âge. Ainsi, envisagées à un moment t , les « personnes âgées » constituent un groupe d'âge qui rassemble des individus qui partagent une même position dans le découpage social des âges tout en appartenant aux mêmes cohortes.

Les trois objets de la sociologie de la vieillesse et du vieillissement

On peut s'appuyer sur cette armature analytique pour distinguer trois objets d'étude pour la sociologie de la vieillesse et du vieillissement : la strate d'âge de la vieillesse, le groupe d'âge des « personnes âgées » et le processus de vieillissement individuel.

- l'étude de la strate d'âge de la vieillesse s'intéresse à la construction sociale de cet âge de la vie, aux représentations sociales qui lui sont associées ainsi qu'à la mise en forme des rapports entre générations ;
- l'étude des « personnes âgées » consiste en une description de ce groupe d'âge. Elle conduit à s'interroger sur sa spécificité, sur son homogénéité et sur son éventuelle mobilisation politique ;
- l'étude du vieillissement individuel se situe au niveau microsociologique et s'interroge sur les transformations du rapport à soi et au monde au cours de l'avancée en âge, depuis la retraite jusqu'à la mort¹.

1. Je remercie vivement Françoise Rault et Jacques Rodriguez pour leurs critiques très stimulantes sur la 1^{re} édition de cet ouvrage.

1

La construction sociale de la vieillesse

L'étude de la construction sociale de la vieillesse consiste à analyser de quelle manière la société structure cet âge de la vie. Ce faisant, on est conduit à accorder une place importante aux acteurs sociaux qui participent à cette structuration et, en premier lieu, à l'État qui, dans les sociétés modernes, est profondément impliqué dans la « police des âges¹ » à travers les politiques sociales qu'il met en œuvre.

Dans cette perspective, on peut souligner l'importance de l'institution de la retraite (1), examiner comment des catégories nouvelles comme celles de « troisième âge », de « personnes âgées dépendantes » ou de « seniors » ont été inventées (2), étudier les représentations sociales de la vieillesse et se demander comment elles ont évolué (3), analyser enfin comment se trouvent structurés les rapports entre générations (4).

I. La retraite, une institution majeure de la vieillesse contemporaine

Pour comprendre la vieillesse contemporaine, il faut souligner d'emblée qu'elle doit beaucoup à la mise en place de systèmes de retraite. On se propose ici d'en suivre tout d'abord la naissance, d'en présenter ensuite les enjeux actuels et de rappeler, enfin, que l'émergence et les transformations de la retraite s'inscrivent dans une dynamique plus large, celle de l'institutionnalisation du parcours de vie.

1. A. Percheron, « Police et gestion des âges », in A. Percheron, R. Rémond (éd.), *Âge et politique*, Paris, Economica, 1991, p. 111-139.

1.1 La naissance des retraites et des retraités

En se limitant ici au cas de la France, on peut tout d'abord retracer la naissance des retraites et l'apparition concomitante d'une population nouvelle, celle des retraités.

• *L'apparition des retraites en France*

Quand faire commencer l'histoire des retraites ? On sait que la retraite existait avant la mise en place des systèmes de retraite : des actes notariaux témoignent de ce que les paysans cédaient parfois de leur vivant leur terre à leurs enfants, qui s'engageaient alors par contrat à prendre leurs parents en charge. Par ailleurs, l'État français a octroyé dès la fin de l'Ancien Régime des pensions de vieillesse à ses anciens soldats. Cependant, c'est au XIX^e siècle, au moment où a commencé à se poser la question des formes de sécurité adaptées à la société industrielle, que s'est véritablement engagée l'histoire des retraites modernes.

Cette histoire est d'abord celle de l'idée de retraite. À la fin du XIX^e siècle, la conception de la retraite comme récompense pour les services rendus à la société à travers une vie de travail a pris le pas sur la conception selon laquelle il s'agit d'une forme de protection contre l'invalidité¹. Dès lors, l'âge en est venu à être considéré pour lui-même et non plus seulement comme un symptôme d'incapacité physique.

Cette histoire est aussi celle de la construction de la vieillesse comme problème social et de l'élaboration de solutions politiques à ce problème². Au cours du XIX^e siècle, la diffusion de la figure du vieux prolétaire usé et déchu a contribué à l'identification du « problème social » de la vieillesse et à son inscription sur l'agenda politique. Les solutions envisagées se sont déplacées, puisant tout d'abord dans l'idéologie libérale et sa morale de la responsabilité individuelle avant de trouver de nouveaux fondements dans le solidarisme, doctrine articulée autour des notions de responsabilité collective et de solidarité. À partir des années 1890, cette conception favorable à l'intervention de l'État a inspiré les élites dirigeantes et a conduit à

1. B. Renard, « Une vieillesse républicaine ? », *Sociétés contemporaines*, n° 10, 1992, p. 9-22.

2. B. Dumons, G. Pollet, *L'État et les retraites*, Paris, Belin, 1994 ; B. Dumons, G. Pollet, « Aux origines du système français de retraite », *Sociétés contemporaines*, n° 24, 1995, p. 11-39.

l'adoption de la loi d'assistance aux vieillards de 1905, puis de la loi d'assurance sociale de 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes.

Cette histoire est, enfin, celle des relations entre trois acteurs sociaux : le mouvement ouvrier, le patronat et l'État. Anne-Marie Guillemard¹ montre que la formation du droit social à la retraite, qui a constitué l'enjeu principal des politiques de la vieillesse jusque dans les années 1960, a résulté d'une mise en forme par l'État de compromis successifs entre patronat et classe ouvrière. Au cours de la seconde partie du XIX^e siècle, en effet, les initiatives en matière de retraite se sont multipliées et on a assisté à un lent rapprochement entre stratégies patronales et revendications ouvrières :

- les grands patrons, notamment dans la métallurgie et dans le textile, ont développé des caisses de retraite dans un but de gestion de la main-d'œuvre. Ils ont cherché à stabiliser et à discipliner les ouvriers, en luttant notamment contre la mobilité et l'autonomie des « sublimes » et à accroître la productivité en facilitant le remplacement des travailleurs âgés ;
- le mouvement ouvrier a initialement été divisé sur la question des retraites. Les mineurs ont réclamé et obtenu, dès la fin du XIX^e siècle, un système de retraites obligatoires contrôlé par l'État, alors qu'en 1910 la CGT était encore opposée à une loi sur les retraites et dénonçait « les retraites pour les morts » et une « gigantesque escroquerie capitaliste ». Cependant, la revendication d'un « droit au repos » s'est progressivement affirmée, de même que le désir d'échapper à l'arbitraire de la gestion patronale des caisses par un transfert de responsabilité vers l'État.

Un compromis entre le patronat et le mouvement ouvrier est ainsi devenu possible et s'est trouvé mis en forme par l'État dans les lois successives de 1910, 1930 et 1945 :

- la loi de 1910 a procédé à une première généralisation du droit à la retraite, pour les travailleurs en dessous d'un certain seuil de salaire, en retenant un principe d'obligation des cotisations. Le bilan a été mitigé : les assurés furent beaucoup moins nombreux que prévu du fait de difficultés d'application et du scepticisme de la population et, à la veille de la Première Guerre mondiale, moins du quart

1. A.-M. Guillemard, *Le Déclin du social. Formation et crise des politiques de la vieillesse*, Paris, PUF, 1986.

des 60 ans et plus touchaient une pension, qui plus est dérisoire. Bruno Dumons et Gilles Pollet considèrent cependant que cette loi a inauguré « une dynamique assurantielle à caractère obligatoire » et « a pu jouer un rôle d'acculturation important en vulgarisant ce nouveau statut social » ;

- en 1930, la discussion et le vote de la loi sur les assurances sociales ont démontré que l'idée d'assurance vieillesse avait fait son chemin, tant dans le mouvement ouvrier que chez les patrons. La loi, qui concernait toujours les bas salaires, prévoyait le versement de cotisations assez faibles et la pension à taux plein devait intervenir après trente années de cotisation, soit à partir de 1960. Aussi, comme le remarque Anne-Marie Guillemard, « vieillesse et retraite sont des situations qui sont encore loin de se superposer. Le sort des vieillards continue de reposer sur l'assistance ou la prolongation de l'activité » ;
- en 1945, l'instauration d'un régime général des retraites dans le cadre de la Sécurité sociale s'est déroulée dans un contexte marqué par la puissance du mouvement ouvrier et la perméabilité de l'État à ses revendications. Les principes retenus (système de répartition, principe de redistribution, organisation unifiée et gestion syndicale de la Sécurité sociale) étaient conformes aux positions de la CGT, qui a pris une part active à la mise en place du système. La nouvelle conjoncture sociopolitique qui s'est fait jour en 1947, moins favorable à la CGT, explique que le système se soit finalement fragmenté avec, d'une part, la création de régimes spéciaux pour les travailleurs indépendants et, d'autre part, le développement des régimes complémentaires.

• *Retraité : une nouvelle catégorie, un nouveau statut*

Avec les pensions de retraite, une nouvelle catégorie a vu le jour : celle de retraité¹. On en repère la trace sur les listes électorales du début du siècle : très peu nombreux, les retraités étaient alors principalement d'anciens fonctionnaires civils ou militaires. Ce n'est que lentement que

1. B. Dumons, G. Pollet, « Le retraité, une identité sociale nouvelle ? », *Ethnologie française*, XXIV, n° 4, 1994, p. 790-799 ; E. Feller, *Du vieillard au retraité. La construction de la vieillesse dans la France du xx^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2017 (1^{re} éd. 2005).